

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 72 (1921)
Heft: 3

Artikel: Un massif forestier dans le Jura à 1700 m d'altitude
Autor: Pillichody, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785403>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

72^{me} ANNÉE

MARS 1921

N° 3

Un massif forestier dans le Jura à 1700 m. d'altitude.

Il s'agit de la forêt de *pin de montagne* qui recouvre les flancs et le sommet du *Crêt du creux de la neige* — où Crêt de la neige tout court — au Pays de Gex (Jura français). Altitude du signal : 1723 m.

On sait que le pin de montagne s'adapte avec une souplesse extraordinaire aux stations les plus diverses, disons même les plus contraires. Il peuple aussi bien les éboulis calcaires très secs et la grande dolomie aride des Alpes orientales, que les terrains riches en humus et pauvres en calcaire du Massif central. Il affectionne les marais tourbeux dans le Jura et les Alpes, et même dans le Plateau : l'acidité et l'humidité de leur sol ne semblent nullement l'incommoder. Puis on le retrouve encore sur les parois calcaires et les vives arêtes du Jura, soit dans les cluses du Jura bernois et soleurois, au Creux du Van, aux Aiguilles de Baulmes, au Suchet. Il se range enfin parmi les essences qui se maintiennent jusqu'à la limite extrême de la végétation arborescente. Et grâce à la propriété de son système radiculaire d'être en mesure d'absorber l'azote de l'air, il lui est permis de végéter dans des stations au sol presque stérile.

Nulle part dans le Jura suisse la forêt proprement dite ne monte à plus de 1500 m. environ. Les sommets principaux sont généralement vierges d'ailleurs de toute végétation arborescente. A une exception près, toutefois, qui concerne les Aiguilles de Baulmes, où la forêt d'épicéa même atteint sur le versant sud la région culminante de l'arête rocheuse, soit 1563 m. Et là apparaît le pin de montagne, formant un groupe important. Il restait ainsi réservé au *Crêt de la neige*, avec ses 1723 m., de pouvoir se réclamer d'être le porteur de la forêt jurassienne la plus élevée. Ses proches voisins,

le Reculet et le Grand-Colombier, sont dépourvus de tout vestige de forêt.

Dans le Jura suisse, la limite extrême des forêts s'élève en général en proportion de l'altitude maximale de la région. Le niveau actuel de cette limite n'est pas fixé par le climat et l'état de la neige : c'est une limite artificielle, déterminée essentiellement par l'intervention de l'homme. L'on ose admettre que, avant la colonisation, les sommets du Chasseral, de Pouillerel, du Mont-Racine, du Creux du Van, du Chasseron, du Suchet, du Mont-Tendre, de la Dôle étaient couverts de forêts, au même degré que le sont encore les crêtes secondaires (Montoz, Chaumont, Mont-Damin, Cornées, Risoux, Barilette, etc.). Remarquons, toutefois, que ces sommets secondaires portent des forêts d'épicéa avec sapin blanc, et, en sous-ordre, le fayard, l'éable, le sorbier ; mais le pin en est absent.

Le pin de montagne ne s'est maintenu que sur certains escarpements, moins en raison de leur altitude que plutôt à cause de leur aridité, éliminant la concurrence des autres essences. On cherche donc en vain en Suisse des vestiges de pins aux abords des sommets les plus élevés. Grâce à leur conformation — des croupes arrondies et peu escarpées, ou escarpées seulement sur l'une des faces, ces points culminants sont accessibles au bétail. Le régime pastoral, cause première de leur nudité, s'y oppose sans doute au retour de la forêt, du pin aussi bien que des autres essences.

En regard de ces faits, il est d'autant plus remarquable de constater sur une des crêtes les plus élevées du Jura, non loin de la frontière suisse, l'existence d'un massif forestier d'une grande surface, environ 200 ha., massif très clairié, il est vrai, mais pourvu pourtant d'une certaine homogénéité, à savoir la forêt de pin de montagne du Crêt de la neige.

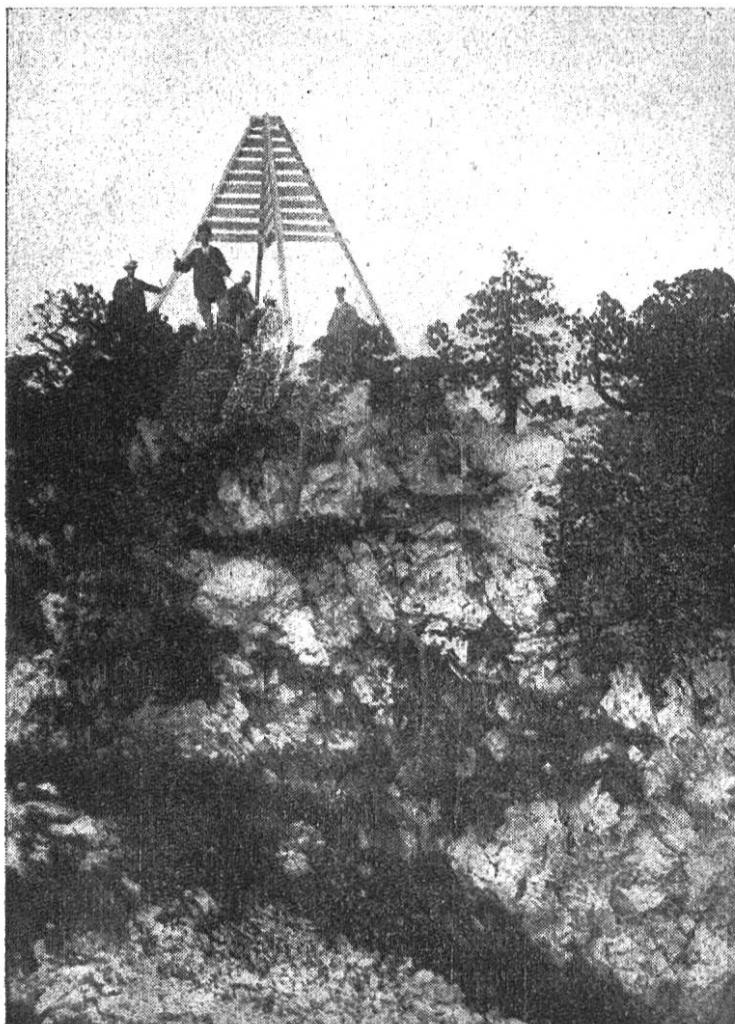
La survivance de ce peuplement est d'autant plus frappante en raison de la dépression que subit, dans le Jura français, la limite supérieure des forêts. Grâce à un traitement moins conservateur, sans doute, et peut-être grâce à une plus grande hostilité envers les arbres qui semble animer le pâtre français, cette dépression peut comporter 50 à 100 m. au moins par comparaison avec les massifs voisins de Potraux, de la Barilette (contreforts de la Dôle).

La limite supérieure, en outre, est assez nette et l'on n'y constate pas, en général, des arbres dispersés sur le pâturage, formant l'avant-garde de la forêt fermée, comme dans le Jura suisse.

* *

En abordant la sommité du Crêt de la neige en venant du Reculet (1720 m.), l'on se trouve en face d'un versant rocheux, exposé au sud-ouest, largement étalé, de pente moyenne, entrecoupé d'escarpements par place, sillonné en éventail par des combes rocheuses plus ou moins accentuées que séparent de longues arêtes, balayées par les vents. L'ensemble du paysage se présente sous un aspect insolite. Alors que le massif du Reculet est couvert de gazons continus, émaillés en juin de *Viola calcarata*, *Soldanella*, *Dryas*, *Anemone alpina* et *narcissiflora*, *Ranunculus montana*, *Bartsia alpina*, *Bupleurum ranunculoides*, *Gentiana lutea*, *Myosotis alpestris*, gazons qui se retrouvent au Grand-Colombier, les pentes du Crêt de la neige reluisent au loin de la blancheur de la roche partout apparente, et des pierriers et éboulis d'un blanc crayeux. Et parmi ces roches déchiquetées et ces pierres roulantes entre lesquelles s'épanouissent, sur de maigres plaques de gazon et par-dessus des tapis de rhododendrons, des touffes du *Sorbus chamaemespilus* et d'*Arctostaphylos uva ursi*, s'épand notre massif de pins de montagnes, unique dans le Jura. Ce sont tantôt de petits groupes ou bosquets, composés de pins dressés, de forme normale, véritables forêts en miniature, tantôt de vieux arbres isolés, trapus, solidement campés, au tronc robuste mais écourté et au branchage touffu, de vrais „gogants“ de pin ; ailleurs, c'est le torchepin qui tapisse le sol de ses branches rampantes, puis encore ci et là des sujets extraordinaires dont les rameaux étalés dès la souche se dressent ensuite avec des inflexions de serpent, et forment de véritables corbeilles géantes ; ailleurs encore, au flanc des arêtes balayées par l'âpre vent des hauteurs, des arbres fouettés, déchiquetés, complètement dépourvus de branches du côté du vent dominant, tandis qu'ils projettent dans la direction opposée des rameaux décharnés, tordus dans un geste désespéré. Au milieu de la verdure sombre et robuste des vivants, se dressent les squelettes blafards des arbres morts sur pied, épargnés par la hache dans ce site sauvage et solitaire, où la forêt, autant que vierge, reste inexploitée. Dans les clairières ensoleillées c'est un enchantement de flore calcaire et alpestre,

Paradisia liliastrum, *Saxifraga aizoon*, *Kernera saxatilis*,
Erinus alpinus, *Sempervivum tectorum*, *Campanula thyrsoidea*,
Linum alpinum; tandis que sur les revers ombrageux et frais et
au fond des crevasses l'on trouve *Adenostyles albifrons*, *Bartsia*
alpina, *Aspidium Lonchitis* et *rigidum*, *Homogyne alpina*, *Den-*



Phot. Keller, insp. for., à Gex †

Sommet du Crêt de la neige, à 1723 m. d'altitude. Signal trigonométrique entouré de pins de montagne et de rhododendrons; roche calcaire très fissurée

taria pinnata, *Hutchinsia alpina*, *Pinguicula grandiflora*,
Vaccinium, etc., etc.¹

Phénomène unique, ce peuplement extraordinaire monte à l'assaut du point culminant, sans s'atrophier sensiblement, sans perdre de sa densité relative, ni de sa vigueur réelle. Témoin le

¹ Pour les renseignements floristiques j'adresse mes remerciements à M. Jules Favre, Conservateur du Musée d'Histoire naturelle à Genève.

signal trigonométrique, à la cote 1723 m., flanqué de toutes parts de solides pins passablement rabougris et tourmentés, il est vrai, mais d'une vitalité évidente. Et durant un kilomètre au moins, dans la direction nord-est, la crête de la montagne d'un niveau peu inférieur à celui du sommet, se trouve ainsi boisée d'une façon presque continue.

L'existence de cette curieuse forêt à une altitude qui dépasse de 150 à 200 m. la limite que les arbres atteignent en général dans la chaîne jurassique, et dans ce cas spécial même de 300 à 400 m., constitue un phénomène qu'il n'est pas facile d'expliquer. On en est réduit à des hypothèses soit d'ordre géologique, soit d'ordre économique. Cette forêt est peut-être un reliquat du boisement général du Jura, atteignant autrefois jusqu'aux altitudes extrêmes de la chaîne, ainsi que nous l'avons déjà envisagé. Si cela paraît admissible, cette supposition ne solutionne cependant pas la question de l'essence. Il est vrai que le massif renferme quelques épicéas rabougris, solitaires, et peut-être, dans les siècles passés, cette espèce était-elle mieux représentée. La situation relativement méridionale de la forêt semble donner d'ailleurs une certaine prépondérance au pin de montagne, que nous retrouvons dans les Alpes du Dauphiné.

Outre cela, l'on peut s'en rapporter également à la préférence que le pin montre pour la Dolomie des Alpes orientales, dans laquelle il affectionne les stations les plus rocheuses, les plus arides, où aucune autre essence résineuse ne peut tenir. C'est précisément en vertu de sa frugalité et de sa puissance d'adaptation qu'il a réussi à peupler ces régions désertiques. Si maintenant la roche du Crêt de la neige, en l'espèce du jurassique supérieur de l'étage séquanien, se trouvait être un peu magnésienne, ce qui lui prêterait précisément le caractère dolomitique — hypothèse qui reste à vérifier — nous trouverions là une explication de la préférence du pin et de sa permanence dans ces lieux.

Mais comment cela se fait-il, d'autre part, que ce peuplement ait été respecté par les défricheurs, dont l'action a été si manifestement radicale dans le Jura du Pays de Gex? Peut-être est-ce à sa haute altitude exceptionnelle de beaucoup au-dessus de la zone moyenne des alpages que ce massif doit sa conservation, l'état généralement infertile de la région aidant. En outre, les estivages de la contrée sont occupés uniquement par du jeune

bétail, même par des moutons seulement, en sorte que les besoins en bois pour les bergers ne jouent qu'un rôle secondaire. Il en serait autrement si près du Crêt de la neige il y avait des chalets où l'on fabriquât du fromage.

Quoi qu'il en soit, l'auteur de ces lignes, incapable de donner du phénomène une explication satisfaisante, se féliciterait s'il a pu attirer l'attention des botanistes et naturalistes sur la forêt de pin de montagne du Crêt de la neige, afin d'entendre à son sujet des voix plus autorisées.

(Communication faite en mai 1920 à la Société vaudoise des sciences naturelles.)

A. Pillichody.

Le condizioni forestali d'Italia prima, durante e dopo la guerra.¹

I.

Crediamo di fare opera buona, nell'interesse della selvicoltura svizzera e ticinese in ispecie, coordinando e pubblicando in un breve articolo alcune notizie e considerazioni di carattere forestale concernenti il finitimo regno d'Italia che tanta parte ebbe nelle nostre esportazioni di legname, e di tirarne qualche logica conseguenza additandola a coloro cui spetterà il compito e la responsabilità delle prossime decisioni relative ai rapporti commerciali cogli Stati esteri. E per ragioni di brevità e per necessità di ricorso alle statistiche doganali, limiteremo le nostre considerazioni e rilievi al legname comune — d'opera e da fuoco — siccome quello che maggiormente interessa il nostro paese.

Riteniamo che i nostri lettori conoscano in generale le condizioni forestali d'Italia nell'epoca prebellica e conseguentemente che non occorra di ripeterle se non nelle cifre le più necessarie ed importanti e formanti la base di nostre speciali considerazioni. Richiameremo quindi alla memoria i seguenti punti cardinali :

¹ Nous avons appris déjà aux lecteurs du „Journal forestier“ que le Comité permanent de la Société forestière a décidé de publier, par ci par là, des articles en langue italienne dans notre journal. Cette décision lui a été dictée par le fait que nos confédérés du Tessin sont privés de tout journal forestier suisse qui soit à leur portée. L'essai que nous tentons a été inspiré par l'idée de leur venir en aide, dans la mesure du possible. Nos lecteurs habituels nous pardonneront, sachant le but essentiellement patriotique cette innovation, de venir les importuner en leur servant un régal dont la plupart ne pourront apprécier le mérite. Peut-être quelques-uns se laisseront-ils séduire par le charme de la belle langue du Dante et essayeront-ils de l'apprendre. Ce serait un résultat à tout le moins imprévu.

La rédaction.